

DECISIONS DU MAIRE DANS LE CADRE DE SES DELEGATIONS

❖ Sans objet

DELIBERATIONS

LE CONSEIL MUNICIPAL A DECIDE

1. URBANISME

1. Débat du PADDi

⇒ Le conseil Municipal prend acte de la tenue du débat sur le PADDi conformément à l'article L 151-12 du code de l'urbanisme